

FAQ sur la 5^e édition du plan agroenvironnemental (PAE)

Renseignements généraux

Qu'est-ce qu'il y a de nouveau dans la 5^e édition du PAE? La 5^e édition du cahier de travail PAE est une mise à jour visant à renforcer l'accent placé sur le maintien de la couverture du sol, à promouvoir l'importance des espèces en péril et de la biodiversité, à refléter les exigences législatives actuelles, à appuyer l'efficacité énergétique et à miser sur des adaptations pour faire de l'exploitation agricole dans un climat en plein changement.

La 5^e édition du PAE est-elle plus longue? Cela prendra-t-il plus de temps à remplir pour les agriculteurs? La 5^e édition du PAE prendra le même temps à remplir que la 4^e édition et utilisera la même démarche. La 5^e édition comprend le même nombre de feuilles de travail (23) et un nombre similaire de questions (jusqu'à 351 questions, comparativement à 348 pour la 4^e édition). Les agriculteurs ne sont toutefois pas requis de répondre à toutes les 351 questions. Ils doivent seulement remplir les feuilles de travail qui s'appliquent à leur exploitation agricole et, dans ces feuilles, seulement les questions pertinentes.

Pourquoi devrais-je actualiser mon PAE avec la 5^e édition? Nous encourageons les agriculteurs à remplir le PAE mis à jour pour s'assurer que leurs pratiques reflètent bien tout changement apporté à la ferme, comme l'ajout de nouveaux produits de base, l'expansion de la superficie ou l'adoption de nouvelles pratiques. Cette mise à jour permet également de rafraîchir et d'accroître vos connaissances du contenu et des recommandations du programme. Même si aucun changement majeur n'a été apporté, une révision régulière permet d'actualiser votre planification environnementale et de vous aligner avec les pratiques optimales en vigueur.

Y a-t-il des frais à payer pour remplir la 5^e édition du PAE? Non, les agriculteurs n'ont rien à payer pour remplir le cahier de travail et pour assister à l'atelier PAE de deux jours en personne ou aux deux séances de deux heures du webinaire PAE en direct. La participation au programme des PAE est volontaire.

Est-ce que mes réponses à l'évaluation des risques environnementaux ou mes plans d'action seront partagés avec d'autres personnes? Non. Le contenu du PAE demeure confidentiel. Une fois le cahier de travail rempli (version papier ou électronique), il sera soumis à un représentant local de l'AASRO pour effectuer une vérification confidentielle. Les représentants vérifient si le cahier est bien rempli et si vous avez inclus des plans d'action pertinents pour des activités posant un risque élevé sur votre ferme; ils ne partageront pas cette information. Par ailleurs, l'AASRO recueille et compile des données démographiques de base, y compris le comté, le bassin hydrographique et les produits de base des participants.

J'ai entendu dire que la 5^e édition du PAE comprenait de l'information sur le changement climatique. Ceci fait-il partie de l'initiative Zéro émission nette? Non. Le contenu de la 5^e édition du PAE comprend de l'information pour éduquer les agriculteurs sur l'exploitation agricole dans un climat changeant, tout comme d'autres renseignements sur les pratiques de gestion optimales visant à réduire les risques environnementaux. Tout comme pour les autres sections du cahier de travail, les réponses fournies et les plans d'action formulés sont gardés confidentiels.

Pendant combien de temps ma 5^e édition remplie du PAE sera-t-elle valide? Le PAE n'a pas de date d'échéance en Ontario. Toutefois, différents organismes ou programmes d'aide

financière à frais partagés peuvent établir leurs propres exigences concernant la version du PAE requise pour participer aux programmes. On recommande généralement aux producteurs de renouveler leur PAE tous les cinq ans.

Comment puis-je participer au programme des PAE? Veuillez consulter la page du site de l'AASRO sur le PAE à <https://www.ontariosoilcrop.org/fr/programme-canada-ontario-des-plans-agroenvironnementaux/> pour obtenir plus de renseignements sur l'inscription à l'atelier PAE en personne ou à un webinaire virtuel en direct. Veuillez prendre note que les ateliers et webinaires PAE offerts après le 11 juillet 2025 utiliseront la 5^e édition du cahier de travail PAE.

Avec qui dois-je communiquer si j'ai d'autres questions? Pour plus d'information sur le PAE, veuillez consulter la page du site de l'AASRO sur le PAE à <https://www.ontariosoilcrop.org/fr/programme-canada-ontario-des-plans-agroenvironnementaux/> ou envoyer vos questions par courriel à scap@ontariosoilcrop.org.

Remplir un PAE

Comment puis-je remplir la 5^e édition du PAE? Le PAE peut être rempli en participant à un atelier de deux jours en personne ou à deux séances de deux heures d'un webinaire virtuel en direct, ou en remplissant le PAE électronique de façon indépendante (celui-ci est recommandé seulement pour les participants qui veulent renouveler leur PAE). Visitez <https://www.ontariosoilcrop.org/fr/programme-canada-ontario-des-plans-agroenvironnementaux/> pour obtenir plus de renseignements ou démarrer le processus.

Tous les participants doivent soumettre la 5^e édition de leur cahier de travail PAE rempli (version papier ou électronique) pour une vérification confidentielle par un représentant local de l'AASRO avant de recevoir un certificat d'achèvement.

J'ai déjà rempli les éditions 1 à 4 du PAE – ai-je vraiment besoin d'assister à un atelier? Pouvez-vous m'envoyer le cahier de travail par la poste ou puis-je le remplir électroniquement? Bien que vous puissiez remplir le PAE électronique de façon indépendante, il est recommandé d'assister à l'atelier en personne ou de participer au webinaire pour vous renseigner sur ce qui est de nouveau. Une copie papier du cahier de travail est fournie seulement aux participants d'un atelier en personne.

Comment puis-je savoir si je devrais remplir une version papier ou une version électronique du cahier de travail PAE? Il y a trois façons de remplir un PAE : en assistant à l'atelier de deux jours en personne, en participant aux deux séances de deux heures du webinaire virtuel en direct ou en remplissant la version électronique du PAE de façon indépendante.

Nous encourageons fortement les agriculteurs à assister à l'atelier en personne ou à participer au webinaire pour bien comprendre le contenu du PAE. Il y a toutefois un PAE électronique disponible pour les producteurs qui ont déjà assisté à un atelier auparavant et comprennent le processus du PAE.

Les agriculteurs qui veulent remplir le cahier de travail PAE électronique doivent savoir comment utiliser un ordinateur et un navigateur Web et comment télécharger des fichiers, comme des cartes. Bien qu'un soutien technique soit disponible, on s'attend à ce que ce cahier de travail électronique soit rempli de façon indépendante. Des dispositions peuvent être prises

dans certains cas pour fournir sur demande une version papier du cahier aux participants du webinaire.

Quel genre de soutien est disponible si je remplis le PAE électronique de façon indépendante? Le PAE électronique doit être rempli de façon indépendante, mais un soutien est disponible pour les utilisateurs éprouvant des difficultés techniques. Si une aide est requise, les participants peuvent :

- a) communiquer avec le représentant local de l'AASRO qui leur est assigné lorsqu'ils créent leur compte pour le PAE électronique; ou
- b) envoyer un courriel à EFHelp@ontariosoilcrop.org.

La version papier du cahier de travail est typiquement fournie seulement aux agriculteurs qui assistent en personne à l'atelier. Des dispositions peuvent être prises dans certains cas pour fournir sur demande une version papier du cahier aux participants du webinaire.

Admissibilité et exigences liées aux programmes d'aide financière

Est-ce que mon certificat d'achèvement du PAE (4^e édition) sera encore valide pour appuyer les demandes d'aide financière du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) de 2025-2026? Oui, votre certificat d'achèvement de la 4^e édition du PAE continuera d'être accepté pour satisfaire les exigences d'admissibilité des programmes d'aide financière à frais partagés liés à la gérance agroenvironnementale jusqu'à la fin du PCA durable en mars 2028.

Pendant combien de temps le certificat d'achèvement du PAE (4^e édition) sera-t-il accepté pour satisfaire les exigences d'admissibilité des programmes d'aide financière à frais partagés? Chaque organisme de financement détermine ses lignes directrices et ses exigences d'admissibilité pour ses programmes d'aide financière, y compris pour l'admissibilité au PAE. Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise de l'Ontario (MAAAO) continuera d'accepter la 4^e édition du PAE pour satisfaire les exigences d'admissibilité des programmes d'aide financière à frais partagés liés à la gérance agroenvironnementale jusqu'à la fin du PCA durable en mars 2028.

Dois-je remplir la 5^e édition du PAE pour participer au programme Agri-investissement? Veuillez communiquer avec Agriculture et Agroalimentaire Canada pour vous renseigner sur les exigences du programme Agri-investissement.

Je dois remplir le PAE pour rester conforme aux normes de l'industrie visant mon produit agricole. Est-ce que je devrai remplir la 5^e édition du PAE? Veuillez communiquer avec votre organisation de produits de base pour connaître ses normes concernant l'achèvement du PAE.

Est-ce que l'atelier d'un jour pour le renouvellement du PAE sera disponible pour la 5^e édition du PAE? Pour le moment, l'atelier d'un jour pour le renouvellement du PAE ne sera pas offert pour remplir la 5^e édition du PAE. Les agriculteurs peuvent remplir la 5^e édition du PAE de diverses façons : en assistant à l'atelier de deux jours en personne, en participant à deux séances de deux heures d'un webinaire PAE ou en remplissant le PAE électronique de façon indépendante (un PAE électronique est recommandé seulement aux agriculteurs qui renouvellent une édition précédente du PAE).

Transition de la 4^e édition à la 5^e édition du PAE

Est-ce que la plateforme de la 4^e édition de mon PAE électronique sera automatiquement mise à niveau pour la 5^e édition? Non. Vous devrez commencer un nouveau cahier de travail pour remplir la 5^e édition du PAE électronique. Les questions dans le cahier ont été mises à jour (l'ancien contenu a été enlevé, les questions ont été consolidées/combinées, de nouvelles questions ont été ajoutées) et les agriculteurs devront évaluer leurs opérations en se servant de la 5^e édition du PAE. Les croquis de carte utilisés pour remplir la 4^e édition de votre PAE électronique peuvent être téléchargés à nouveau sur la plateforme de la 5^e édition si l'information contenue dans ces croquis n'a pas changé.

Je remplis présentement la 4^e édition du PAE. Combien de temps ai-je pour finir le cahier de travail et le soumettre pour vérification? Aucun cahier de travail PAE de la 4^e édition (papier ou électronique) ne pourra commencer à être rempli après le 11 juillet 2025. Toutefois, si vous avez déjà commencé à remplir un cahier de la 4^e édition (papier ou électronique), vous pourrez achever de le remplir et le soumettre pour vérification à l'AASRO jusqu'au 1^{er} décembre 2025.

Que se passe-t-il si je sou mets pour vérification mon cahier de travail rempli de la 4^e édition du PAE après la date limite du 1^{er} décembre 2025? L'AASRO ne pourra pas accepter les cahiers de travail de la 4^e édition du PAE pour examen et vérification après le 1^{er} décembre 2025. Après cette date, vous devrez remplir un nouveau cahier de travail en utilisant la 5^e édition du PAE en vous servant de la plateforme de la 5^e édition pour le PAE électronique ou le cahier en version papier.

Puis-je apporter mon cartable de la 4^e édition du PAE à l'atelier pour m'aider à remplir la 5^e édition du PAE? Oui. Les croquis de carte peuvent être réutilisés ou mis à jour et l'information sur les caractéristiques du sol de votre ferme consignée dans votre cahier précédent vous sera utile. Veuillez toutefois noter que les questions ont changé dans tout le cahier. Certaines questions ont été enlevées ou consolidées et certaines renferment de la nouvelle information – vous ne pouvez donc pas simplement répondre à toutes les questions avec la même cote indiquée dans la version précédente.

Aurai-je accès à la 4^e édition de mon PAE après le lancement de la 5^e édition? Oui. La 4^e édition de votre PAE sera encore disponible pour consultation mais après le 1^{er} décembre 2025, vous ne pourrez pas le mettre à jour pour une nouvelle vérification.

Financé en partie par le gouvernement du Canada dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable, une initiative fédérale, provinciale et territoriale.